

absolument rien. L'an dernier, j'ai fait une interpellation en chambre, demandant au ministre des Travaux publics ce que coûteraient les réparations du brise-lames à cette époque, et celui-ci répondit que le rapport de l'ingénieur démontrait qu'elles coûteraient \$53,000. Et le gouvernement ne fit rien encore. Lorsque ce gouvernement-ci est arrivé au pouvoir, j'ai demandé au ministre des Travaux publics, dans l'intérêt public, d'envoyer son ingénieur examiner le brise-lames nord ; celui-ci s'y rendit, puis il fit un rapport qui démontre que les réparations de ce brise-lames coûteraient \$115,000.

De sorte que durant cinq ans, l'ingénieur du département a constamment appelé l'attention du gouvernement sur l'état de l'ouvrage, et que durant cinq ans, l'ex-gouvernement a négligé de s'en occuper. Si son intention était que cet ouvrage, qui a coûté \$600,000 au pays, et qui constitue le seul havre de refuge de la côte est du lac Huron sur une distance de cent cinquante milles, devint inutile, il n'aurait pu adopter un meilleur moyen. La nécessité de ce havre de refuge a été démontré il y a une semaine, lorsqu'une tempête équinoxiale a passé sur le lac Huron, et que le dragueur et les deux remorqueurs du gouvernement, sans parler de plusieurs voiliers, en outre, durent y chercher refuge. Cependant, lorsque les honorables membres de la gauche siégeaient à la droite, ils manquèrent constamment à leur devoir relativement au havre de Goderich. Je regrette que l'ex-ministre des Travaux publics, qui a reçu sa récompense, ne soit pas ici pour m'entendre lui dire ce que je pense de sa conduite et de celle de ses collègues à ce sujet.

L'honorable député (M. Reid) suit, ou devrait savoir, qu'on ne tire pas de revenu du havre de Goderich. C'est un havre de refuge, et aucun droit d'entrée n'y est prélevé. L'ex-gouvernement a aboli les droits d'entrée, et conséquemment, on n'en peut attendre un revenu.

Si le ministre actuel des Travaux publics veut faire son devoir, ce havre, dans l'intérêt du public et dans celui des navigateurs des lacs de l'ouest, doit être terminé et rendu complètement havre de refuge.

Je n'ai nul intérêt dans l'affaire, si ce n'est à titre d'homme domicilié dans la ville de Goderich, et qui ne veut pas voir gaspiller \$600,000 des deniers publics, comme cela arriverait sans l'énergie et le courage du ministre actuel des Travaux publics.

M. BENNETT : Malgré ce que déclare l'honorable député, je voudrais savoir de l'honorable monsieur les quais du havre de Goderich ont une valeur commerciale, et s'ils sont loués comme par le passé. Je crois que l'honorable député est inexact sous ce rapport et que les quais sont loués. Mais s'ils n'ont aucune valeur commerciale, il est bon que la Chambre le sache. Si l'honorable député consulte les *Débats* de 1894, il verra qu'un crédit de \$33,000 a été accordé à ce havre.

M. CAMERON : Je l'ai mentionné. Ce crédit était destiné au prolongement de la jetée nord. Et je puis dire que, bien qu'il n'y ait pas de droits prélevés à raison du havre ni des quais proprement dits, le brise-lames nord est loué pour y empiquer du bois de construction ; et il en résulte un petit revenu, mais le gouvernement ne retire rien du havre proprement dit.

M. REID : A combien se monte ce revenu ?

M. CAMERON.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je n'ai rien à faire à ce sujet, cela appartient au ministère de la Marine et des Pêcheries.

M. CRAIG : Je suis un peu désappointé de ne pas trouver quelque chose, dans cette estimation pour le havre de Port-Hope, le meilleur et le plus important, je crois, qui existe entre Toronto et Kingston. Je n'en dirais rien, n'était le fait que des réparations sont absolument nécessaires et doivent être faites cet automne. J'espère que, dans les estimations qui restent à soumettre, l'honorable ministre affectera la somme requise pour faire ces réparations nécessaires.

M. TISDALE : Je désire signaler au ministre qu'il n'y a pas de crédit pour le havre de Port-Dover, dans les estimations. Je suppose qu'il n'a pas eu le temps d'examiner les documents que je lui ai soumis, lesquels démontraient que ce port avait instamment besoin d'un crédit, et j'espère que, dans les estimations supplémentaires ultérieures, il sera capable de faire quelque chose à ce sujet. Je ne me propose pas d'entrer dans les détails, mais je puis dire qu'une forte somme d'argent a été dépensée par des particuliers pour l'amélioration de ce havre, l'une de ces dépenses seules s'étant élevée à \$15,000. Il y a eu déjà \$15,000 de donnés. Je voulais simplement interroger l'honorable ministre au sujet de la somme subseqüemment promise.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Comme mon honorable ami l'a dit, je n'ai pas eu le temps d'examiner bien attentivement la question qui m'a été soumise. Je regrette de ne pouvoir pas lui donner l'espoir d'obtenir un autre montant à cette session-ci. Tout ce que je puis promettre, c'est d'apporter ma meilleure attention aux documents qui m'ont été signalés.

M. GUILLET : Je désire remercier le ministre du crédit destiné aux réparations fort nécessaires du havre de refuge de Cobourg. Lorsqu'il sera fini, ce havre comprendra une étendue de 50 acres d'une profondeur moyenne de 17 pieds généralement, et de 26 pieds à l'entrée. Ce sera certainement, alors, le havre le plus important depuis Toronto jusqu'à Kingston.

Le montant affecté aux réparations est petit, mais ces réparations sont instamment nécessaires. Une somme beaucoup plus forte sera requise pour terminer les réparations d'une manière permanente, et j'ai confiance qu'un autre crédit sera accordé l'an prochain.

Il est aussi fort nécessaire de draguer dans le bassin intérieur, vu qu'on doit s'en servir jusqu'à ce que le havre extérieur soit complété ; il faut bâtir 800 pieds de brise-lames pour terminer le havre extérieur. J'espère que le ministre pourra nous envoyer un dragueur plus tard, les commissaires du havre ayant eu la promesse de l'usage d'un dragueur pour rendre le bassin intérieur plus accessible dans les temps orageux, vu l'extrême abaissement du niveau de l'eau, maintenant, dans le lac.

M. BENNETT : Je voudrais savoir de l'honorable ministre des Travaux publics si tous ces quais ou jetées, ou chacun d'eux, sont privés ou appartiennent au gouvernement.